

Procès-verbal

Bureau Directeur par consultation électronique du 29 janvier 2015

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Le Bureau directeur valide les PV de ses réunions des 17 novembre 2014, 9 décembre 2014, 10 décembre 2014 et 5 janvier 2015.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral et sur proposition de Marie-Christine BIOJOUT, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation de Jean-Luc BAUDET, Michel HUC et Antoine PASSERON comme membres de la Commission nationale de développement.

Suite à la démission de Jean LATERROT, le Bureau Directeur approuve à l'unanimité la désignation, sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, et en application des articles 12.3 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, de Sophie LENOIR comme membre de la Commission nationale de discipline section droit commun.

Le Bureau directeur est saisi du cas non prévu lié à la situation particulière du joueur Maxime COCHARD. En application de l'article 1.2 des règlements généraux, le Bureau décide, par dérogation à l'article 50.2 des mêmes règlements, d'autoriser la 2^{ème} mutation hors période du joueur Maxime COCHARD survenue en décembre 2014, avec attribution d'une licence B pour la saison 2014-2015.

Le Bureau directeur est informé, par la Commission nationale des statuts et de la réglementation, de la demande de renouvellement, pour la saison 2014-2015, de la convention liant les clubs HBC Les Sorgues du Comtat (club porteur), HBC Pernes Les Fontaines et HBC Montoux. La Ligue Provence-Alpes avait approuvé cette demande le 13 juillet 2014 en oubliant de la transmettre à la FFHB.

A titre exceptionnel compte tenu du respect initial des délais réglementaires, sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention entre clubs HBC Les Sorgues du Comtat (club porteur), HBC Pernes Les Fontaines et HBC Montoux, pour évoluer en Nationale 3 féminine en 2014-15.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, en application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire, les demandes respectives des Comités de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne, visant à confier à la Ligue Midi-Pyrénées le traitement, en première instance, des affaires départementales de discipline.

Fait à Gentilly, le 29 janvier 2014.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général